Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_196-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/12/2025
Délibération n°2

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mercredi trois du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	47
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Patrick GICQUEL Laetitia BARREAU, délégué de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux, donne Pouvoir à Thierry POULAIN, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX, Delphine PENOT, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Jean-François MARY, Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Patrick BAUDY, Maire de Renac, Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, Jacqueline CHALET, déléguée de Plessé, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac

Secrétaire de séance : Maryse PARIS

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE ET D'INVESTISSEMENT LOCAL 35 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION COMMUNE POUR LA CHAPELLE DE BRAIN, BRAIN SUR VILAINE ET BESLE





La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour la construction d'une nouvelle station d'épuration commune pour La Chapelle-de-Brain, Brain-sur-Vilaine et Beslé et création des réseaux de transfert.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

REDON Agglomération demande, par le biais de la DSIL 35, à l'Etat d'accompagner financièrement la réalisation de la construction d'une nouvelle station d'épuration commune pour La Chapelle-de-Brain, Brain-sur-Vilaine et Beslé, et la création des réseaux de transfert, à hauteur de 400 000 € (soit 7 % du montant des travaux).
Une demande auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne a été sollicitée également à hauteur de 36,1 % ainsi qu'une demande de Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux (DETR) 44 à hauteur de 2.1% soit 122 500€.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 5 679 006 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_196-DE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 2111-1 ;

CONSIDERANT l'enjeu N°1 de la feuille de route sur l'eau de REDON Agglomération pour les années 2023-2027 (délibération n°01 _CC_2023_93 du 26 juin 2023) : « limiter et améliorer la qualité de nos rejets aux milieux extérieurs » ;

CONSIDERANT que la Conférence bretillienne de l'eau a identifié ce projet comme une cible prioritaire dans l'objectif de contribuer à la reconquête de la qualité des masses d'eaux du département ;

CONSIDERANT la possibilité de solliciter des crédits au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) » sur la catégorie de mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;

CONSIDERANT le besoin urgent sur le territoire de réhabiliter les 3 stations d'épuration de Brain sur Vilaine, La Chapelle de-Brain et Beslé (commune de Guémené-Penfao), pouvant ainsi améliorer la qualité du milieu ;

Le coût global de l'opération étant de 5 679 006 € HT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		%
Maitrise d'œuvre	262 978,10 €	DETR44 (aide sollicitée)	122 500 €	2.1 %
Travaux de la nouvelle station d'épuration de la Chapelle-de-Brain, Brain et Beslé	5 416 028€	DSIL 35 (aide sollicitée)	400 000 €	7 %
		AELB (aide sollicitée)	1 956 966 €	34,6 %
		Part de la collectivité	3 199 540 €	56,3 %
Total	5 679 006 € HT		5 679 006 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Janvier à Mars 2026 : consultations des entreprises travaux et attribution du marché
- Avril 2026 à juillet 2026 : phase prépa + instruction du permis de construire
- Sept 2026 à sept 2027 : construction de la nouvelle station d'épuration et des réseaux de transferts
- Octobre 2027 : curage des lagunes / renaturation du site

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le principe de cette opération et le plan de financement exposé préalablement ;**
- **de solliciter une subvention auprès de chacun des financeurs selon le plan de financement suivant ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_196-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025

La Secrétaire de séance,
Maryse PARIS

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34